

Règlement Randos XC 2025



L'Union Cydiste Ambert Auvergne, association affiliée FFC et UFOLEP basée à Ambert (Puy-de-Dôme), ci-après dénommé les Organisateurs, propose des randonnées VTT cross-country la journée du 20 septembre 2025.

PARTICIPATION

• Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route et chemins en longue distance, notamment les chutes, les aléas météorologiques, la fatigue, l'absence d'assistance.

Les parcours de l'épreuve se situent en moyenne montagne et sont très exigeants, nécessitant une bonne condition physique.

• Les parcours seront balisés avec une signalétique dédiée à chaque parcours. Une tracé GPX sera envoyée à chaque participant une semaine avant le jour de la randonnée.

INSCRIPTION

• Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 septembre 2025. Le nombre de places est limité.

• L'engagement est ferme et définitif.

• Par Internet (www.busebikefestival.fr) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

Cession

Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateurs est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.

DÉROULEMENT

Chaque participant pourra suivre un balisage dédié à chaque parcours et recevra quelques jours avant l'épreuve un tracé GPX à suivre sur son smartphone ou GPS. Il devra suivre ce parcours intégralement. Un concours photo sera mis en place pendant chaque randonnée.

3 parcours sont proposés:

Du plus difficile au plus accessible.

- Le Challenge Val Dore comprenant une boucle en amont de la Dore le matin, un passage au village d'accueil sur le temps de midi et une seconde boucle en aval de la Dore l'après-midi. 1000m de dénivelé au total.
- La Boucle Val Dore Aval. 600m de dénivelé au total.
- La Boucle Val Dore Amont. 400m de dénivelé au total.
- Le Tour des Papetiers. 350m de dénivelé au total.

Retrait des dossiers et contrôle du matériel

Sur le village d'accueil à Ambert samedi 20 septembre 2025 de 07h00 à 14h00.

Départ Challenge Val Dore à 9h

Départ Boucle Val Dore Amont à 9h

Départ Boucle Val Dore Aval à 13h

Départ Tour des Papetiers à 14h

Arrivée

A Ambert au plus tard le samedi 20 septembre 2025 à 19h, Base de Loisirs Val Dore.

SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

• Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales). Les Organisateurs sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.

• Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

Autonomie

• L'esprit de l'épreuve étant celui du VTT de moyenne à longue distance, chaque participant est en autonomie et en assume les conséquences matérielles et pécuniaires, notamment si un rapatriement est nécessaire.

• Les Organisateurs proposent néanmoins un service de secours et un numéro d'urgence.

• De plus, les Organisateurs fournissent à chaque participant une liste indicative d'épicerie situés sur les parcours. L'accès à ces commerces est le même que pour le grand public.

Matériel

• Le participant doit être équipé en permanence des éléments suivants fonctionnels, lesquels seront vérifiés par les Organisateurs avant le départ :

- un casque rigide homologué CE à porter attaché ;
- un téléphone mobile pour alerter en cas de problème ;

• Les vélos à assistance électrique sont autorisés.

Circulation

• La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

• Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est admise.

Accident

Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

Sanctions & fin anticipée

• Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des détritus en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.

• Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.

CONTRÔLES & RÉSULTATS

- Chaque participant fait l'objet de pointages ou contrôles :
 - au départ
 - À l'arrivée de la boucle amont du Challenge Val Dore
 - Au départ de la boucle aval du Challenge Val Dore
 - Aux arrivées finales des randonnées

• Le suivi intégral de la trace du parcours, le pointage aux contrôles, et l'arrivée à Ambert samedi 20 septembre 2025 à 19h au plus tard sont indispensables pour être considéré comme finisseur.

• L'épreuve n'étant pas chronométrée, il n'y a pas d'affichage de temps à l'arrivée.

• En cas de sortie de la trace du parcours (par exemple pour rallier un commerce ou s'abriter), le participant doit revenir à ce point de sortie pour ne pas être éliminé de l'épreuve.

• Un concours photo est proposé aux participants. Pour participer, les participants devront capturer des photos le long des parcours et les poster sur leurs réseaux en indiquant la mention @buse_bikefestival ou nous les envoyer par mail après l'épreuve (aurelien.t@uc2a.org).

Les gagnant seront désignés la semaine suivant l'épreuve et se verront attribuer des lots.

ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste Buse Bike Festival, organisée hors fédération.

Pour un non-licencié, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

Domage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

Conditions d'annulation

L'inscription à l'épreuve inclut la garantie annulation pour le remboursement *a posteriori* de tout ou partie des sommes versées au titre de l'engagement et des différentes options souscrites, à l'exclusion des frais de la plate-forme d'inscription.

Précisions sur le site www.busebikefestival.fr, rubrique INFOS PRATIQUES.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement Buse Bike Festival, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.

Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes.

Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.